

Quelques conseils

- Prenez le temps de bien lire le mémo-déchets.
- Nettoyez bien tous les déchets triés et évitez ainsi les mauvaises odeurs.
- Optimisez les déplacements à la déchetterie en y amenant un maximum de déchets lorsque vous vous y rendez.
- Choisissez des produits dont l'emballage est recyclable.
- Compostez vos déchets organiques.
- En cas de questions, n'hésitez pas à demander conseil aux employés de la déchetterie.

Taxe annuelle

La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe au poids.

La taxe de base annuelle est fixée à :

- Fr. 120.00 par ménage de plus d'une personne
- Fr. 50.00 par ménage d'une personne

La taxe de base pour les commerces, entreprises et institutions dont l'exploitation entraîne un surcroît de déchets recyclables est fixée au maximum à Fr. 2'000.00. Le Conseil communal conclut une convention individuelle avec les entreprises et commerçants, selon leur importance et type d'activité.

D'autre part, une taxe maximale de Fr. 40.00 par année sera perçue pour les résidences secondaires.

La taxe au poids s'applique aux ordures ménagères.